

Code Natura 2000 : A 338

## Pie-grièche écorcheur

## Carte d'identité

**Nom scientifique :** *Lanius collurio***Classification :** oiseau, passereau**Taille :** 16-18 cm**Poids :** 22 à 47 g**Présence en Wallonie :** fin avril à début septembre**Nid :** dans un buisson épineux**Nombre d'œufs :** 4 à 6**Nombre de nidification :** 1 par an**Hivernage :** en Afrique tropicale et Afrique du Sud**Alimentation :** gros insectes, petits vertébrés**Protection :** maintien des haies d'épineux et des prairies extensives ou semi-intensives

## Identifier

Dès le début du mois de mai, les haies de la plaine herbagère sont surveillées par un passereau coloré, perché au sommet d'un buisson. La calotte grise, le masque noir et le bec légèrement crochu sont caractéristiques des pies-grièches. Le dos roux contrastant avec la poitrine rose pâle indique que c'est une pie-grièche écorcheur. Sur son perchoir, l'oiseau agite régulièrement sa queue noire, comme pour garder l'équilibre sur cette fine branche. Soudain, l'oiseau s'envole, montre un croupion gris et une queue noire et blanche. Il rejoint une femelle au plumage nettement plus discret : dos brun, calotte brun-gris, masque brun uniquement derrière l'œil, ventre clair barré d'écaillés grises et queue noire.

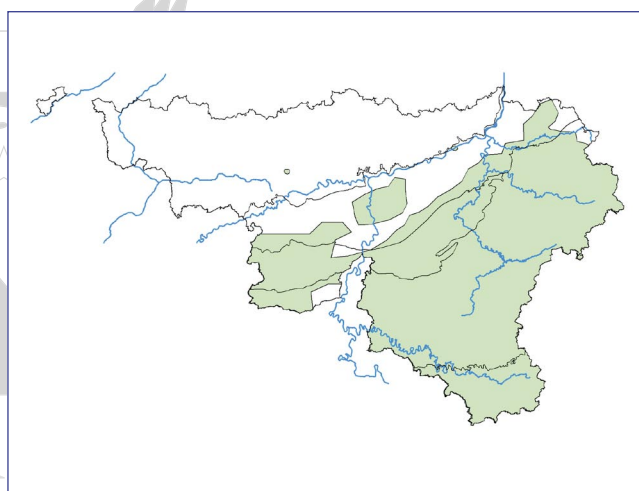
Au début de l'été, le couple s'affaire à nourrir ses jeunes. Les allers-retours vers le nid puis vers le perchoir des jeunes sont incessants. À la fin du mois d'août, dès que les jeunes sont indépendants, les oiseaux quittent nos régions pour des ciels plus cléments au sud du Sahara. Là-bas, il y a des insectes disponibles tout l'hiver.

## Observer

Cette pie-grièche s'observe surtout en Famenne, en Ardenne et en Lorraine. Quelques couples sont présents dans le Condroz et il y a quelques nidifications exceptionnelles au nord du sillon Sambre et Meuse. On compte entre 2 800 et 4 400 couples de pie-grièche écorcheur en Wallonie. Depuis les années '70, sans raison avérée, la population a fortement augmenté dans notre région.



© R. Dumoulin



Le territoire de la pie-grièche écorcheur est assez petit : de 0,5 à 4 ha. Il est composé essentiellement de milieux ouverts (pâtures, prairies de fauche, landes, friches...) parsemés de haies et de buissons d'épineux (aubépines, prunelliers, églantiers...). En forêt, on trouve parfois des pies-grièches écorcheurs dans les coupes à blanc, les landes ou les jeunes plantations de résineux. Parfois, un couple s'installe dans une parcelle avec des sapins de Noël. Dans notre région, ces habitats sont secondaires par rapport au bocage herbagier. Ils sont de plus temporaires et ne favorisent pas un maintien à long terme des pies-grièches écorcheurs.

Le régime alimentaire de la pie-grièche écorcheur est constitué d'insectes de grande taille (gros coléoptères, bourdons, sauterelles, criquets...) mais aussi de



petits vertébrés (lézards, rongeurs, oiseaux). L'oiseau les guette depuis son affût au sommet d'un buisson ou sur un piquet et plonge sur sa proie qu'il tue d'un coup de bec. Lors de bonnes journées, l'écorcheur peut capturer plus de proies qu'il n'en a besoin. Dans ce cas, il les empale sur une épine ou un fil de fer barbelé et consommera son repas plus tard (ces endroits sont appelés lardoirs). Prédateur haut placé dans la chaîne alimentaire, la présence de la pie-grièche écorcheur indique que les parcelles situées dans son territoire sont riches en nourriture et que cette nourriture est variée. La biodiversité y est souvent importante.

### Protéger

Bien que la pie-grièche écorcheur se porte actuellement bien en Wallonie, elle y reste fragile. En Europe, les populations déclinent dans plusieurs pays du sud et de l'est du continent. Le plus gros problème auquel doit faire face ce passereau est la dégradation et la disparition de son habitat. En effet, les pratiques agricoles s'intensifient, une certaine uniformisation des bocages se met en place sur des superficies de plus en plus grandes. Les haies abritant les nids disparaissent, les prairies intensivement gérées pour l'ensilage et l'utilisation de pesticides diminuent le nombre d'insectes dont la pie-grièche se nourrit. La transformation de prairies de fauche en cultures ou en pâtures intensives fait fuir les écorcheurs vers des habitats secondaires.

Pour préserver la pie-grièche écorcheur, il est donc indispensable de maintenir, dans son habitat, un réseau bocager dense et de gérer les prairies de manière à favoriser la ressource alimentaire (fauches à différents moments, friches, zones non fauchées...). Différentes

mesures de gestion favorables à ce passereau sont proposées ci-dessous.

Les haies les plus appréciées par l'écorcheur sont composées essentiellement d'épineux (aubépine, prunellier, églantier). Elles ont une hauteur comprise entre 1 et 3 m et leur largeur doit faire au moins 1 m. L'idéal est d'avoir un réseau discontinu de haies dont la longueur totale fait au moins 500 m pour 10 ha. L'entretien de ces haies se fera de façon raisonnée par des recépages en alternance et localisés, laissant toujours la possibilité à l'espèce de profiter d'un réseau de haies favorable et pérenne. Le temps entre deux recépages sera de 5 ans minimum. Enfin, les travaux d'entretien des haies ne pourront évidemment pas se dérouler durant la nidification ni juste avant. La période conseillée pour les tailles est du 15 août au 31 mars.

Pour maintenir (ou attirer) la pie-grièche écorcheur, les prairies de fauche ou les pâtures doivent avant tout être riches en insectes. Il convient donc de maintenir ou de restaurer le caractère herbager et extensif des parcelles agricoles. La préservation des vieilles pâtures, des prairies humides et des prairies de fauche est indispensable. Le sursemis de graminées, le drainage, le labour et surtout l'intensification ou la transformation en cultures des parcelles herbagères sont à éviter. Il faudra limiter les intrants (fertilisants, amendements, épandages annuels de fumier ou de compost, insecticides, rodenticides, helminthocides et vermifuges). Si elles ont lieu, ces pratiques seront de préférence réalisées entre le 15 juin et le 31 décembre. Il est également déconseillé de fournir du foin ou du concentré aux bêtes. Si ce sont des prairies de fauche, on peut favoriser la diversité en gardant des bandes refuges autour des haies et des perchoirs. Un total de 5 % de la superficie du pré de fauche devrait être laissé sur pied.

Dans les coupes forestières et les jeunes plantations, le gestionnaire doit veiller à maintenir les lisières, particulièrement une bande herbeuse non fauchée et un ourlet arbustif d'une hauteur maximale de 3 m. Le dégageage des jeunes plants se fait de manière mécanique après le 31 juillet. Les fougères aigles peuvent être éliminées plus tôt dans la saison.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

